 AVENIR AUTO ECOLE

 8 Bis Rue Adrien Lagourgue 125 Rue Lambert

 97424 PITON SAINT LEU 97450 SAINT LOUIS

 Agrément : E1497400090 Agrément : E2197400070

**ENJEUX ET FORMATION DES PERMIS CATEGORIES A1 ET A2**

**Préambule**

 Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n’excède pas 125 cm3 dont la puissance n’excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d’âge, de formation et de réussite à un examen composé d’une épreuve théorique générale (le code) et d’une épreuve pratique de conduite.

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d’une puissance n’excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/ poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

**Pré-requis**

* Être âgé de 16 ans pour la catégorie A1
* Être âgé de 18 ans pour la catégorie A2
* Être titulaire de L’ASSR2

**Les enjeux de la formation au permis des catégories A1 et A2**

La dimension sociale de l’usage d’un cyclomoteur, au même titre que l’automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

 Les conducteurs de cyclomoteurs sont très exposés face risque routier.

L’effort de renforcement de l’éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule est donc primordial et se doit de continuer.

 L’objectif général de la formation est d’amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

La formation La conduite d’un deux-roues présente de réelles spécificités qu’il faut être en mesure de correctement maîtriser.

**La formation**

La conduite d’une motocyclette présente de réelles spécificités qu’il faut être en mesure de correctement maîtriser.

 Ce programme a pour but de vous amener à appréhender puis maitriser les compétences théoriques et pratiques qu’un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

 Au travers de ce programme, avec l’aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l’équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d’une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d’adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

**La formation théorique**

Si votre dernier permis obtenu date de plus de cinq ans, vous devez passer l’Examen Théorique Motocyclette (ETM). Depuis le 01 mars 2020, l’ETM remplace l’ETG pour les candidats aux permis A1 et A2.

 La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d’un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur parmi les thèmes suivants :

* 1. La circulation routière
* 2. Le conducteur
* 3. La route
* 4. Les autres usagers
* 5. Les notions divers
* 6. La mécanique et les équipements
* 7. Les équipements de protection et éléments de sécurité
* 8. L’environnement
* 9. Porter secours

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l’école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité. L’entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l’école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

**Le déroulement de l’examen théorique**

 Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de votre convocation.

 L’épreuve se passe au sein d’un établissement agréé (La Poste, SGS) et dure un peu moins d’une heure.

 Une série de 40 questions sous format d'images fixes ou de vidéos portent sur les règles de circulation et de conduite d'une moto et sur les bons comportements du conducteur.

Si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen, félicitations !

 Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l’école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l’examen

 Ce code restera valable 5 ans ou 5 épreuves pratiques.

**La formation pratique**

 La formation pratique se compose de deux parties :

• La première : hors circulation :

elle dure au moins 8 heures sur la piste de l’auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée

• La seconde : en circulation :

elle dure au moins 12 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles et aussi variées que possible (trafic, météo, voies rapides...).

L’apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l’information, trajectoire de sécurité en virage.

**Le déroulement de l’examen pratique**

Comme pour la formation, L’examen pratique du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux épreuves évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière :

 1. hors circulation

 2. en circulation

 Ces deux phases de l’épreuve pratique sont évaluées par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

**Un enseignant de l’auto-école titulaire de la mention « deux roues » accompagne les élèves à chaque épreuve de l’examen du permis de conduire A1 et A2**

 **L’épreuve hors circulation** constitue une admissibilité pour l’épreuve en circulation, son objectif est d’évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

* équilibre et stabilité,
* connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule,
* freinage, etc.

**L’épreuve en circulation** a pour objetcif d’évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

 Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

 • emprunter des routes droites

 • négocier des virages

 • changer de direction

 • franchir des intersections

 • utiliser des voies d’accélération et de décélération

• réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

• dépasser et croiser des véhicules

• quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt

• prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

 L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité et Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

Les résultats sont transmis entre 48h et 4 jours après l’épreuve

**Information au public**

 Le document « Enjeux et formation des permis catégorie A1 et A2 » est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l’école de conduite.

Ce document est également disponible sur le site internet de l’auto-école

www.avenirautoecole.com